La TOUR DE GARDE et Messager de la Présence de Christ



"Sentinelle, Où en est la Nuit?"
"Le Matin Vient et la Nuit aussi!"
Esaïe 21:11, 12

XIe année. Juin 1913. N° 6.

SOMMAIRE

En supplément :

Volume VI, Etudes des Ecritures
Chapitre IV

"Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la Tour de Garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je répondrai à la remontrance qui me sera faite."—Hab. 2:1.

SINDELAR. FORT PITT ENGR. CO.

Sur la terre Il y aura de l'angoisse ; au bruit de la mer et des flots (le bruit de l'agitation, du mécontentement), les hommes rendront l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra sur la terre (société) ; car les puissances des cieux (pouvoirs ecclésiastiques) seront ébranlées... Quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume de Dieu est proche. Redressez-vous et levez vos têtes parce que votre délivrance approche Luc 21 : 25, 28, 31.

La mission sacrée de ce journal.

Ce journal actuellement répandu dans toutes les parties du monde civilisé par la Watch Tower Bible and Tract Society, fondée en 1881, pour l'extension de la connaissance chrétienne, est un des meilleurs instruments à employer par ceux qui veulent s'instruire dans la Bible. Il sert non seulement de point de ralliement où les étudiants de la Bible se rencontrent pour l'étude de la parole de Dieu, mais aussi de canal de communication par lequel ils peuvent apprendre où ont lieu les réunions et quand les pèlerins ou représentants passent pour leurs visites; il constitue aussi un moyen d'encouragement par ses comptes-rendus des conventions ou assemblées générales.

La Tour de Garde est écrite pour la ferme défense du seul vrai fondement de l'espérance chrétienne si généralement mis de côté, la rédemption par le sang précieux de l'homme Christ Jésus qui se donna lui-même en rançon pour tous (comme prix correspondant.— I Pier. 1 : 19; I Tim. 2 : 6). Bâti sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses (I Cor. 3 : 11-15; II Pier. 1 : 5-11), de la parole de Dieu, sa mission a également pour but que tous puissent connaître la communion du mystère qui a été caché en Dieu, afin que l'Eglise puisse connaître la sagesse infinie de Dieu, qui, en d'autres temps, ne fut pas, comme elle l'est aujourd'hui, connue des fils des hommes.

Ce journal est indépendant de tout parti, de toute secte ou confession des hommes; ses efforts tendent à ce que tout ce qui est publié dans ses pages soit de plus en plus conforme et soumis à la volonté de Dieu en Christ, telle qu'elle nous est révélée dans l'Ecriture sainte; il a donc toute liberté pour déclarer hardiment tout ce que le Seigneur a dit dans la mesure de la sagesse divine qu'il a daigné nous accorder. Son attitude, loin d'être dogmatique, est confiante, car nous savons ce que nous affirmons, ayant une foi entière dans les sûres promesses de Dieu. Cette publication étant employée exclusivement pour le service de Dieu, nos décisions concernant ce qui doit paraître dans ses colonnes seront selon la volonté du Seigneur : l'enseignement de sa parole pour l'édification de son peuple dans la grâce et dans la connaissance. Non seulement nous prions nos lecteurs, mais nous les pressons de contrôler ce que nous avançons par la parole infaillible, à laquelle nous les renvoyons constamment pour leur faciliter les recherches.

Ce que nous trouvons clairement enseigné dans les Ecritures.

Que l'Eglise est « le temple du Dieu vivant », « l'ouvrage (spécial) de ses mains », dont la construction a été en progrès durant tout l'âge de l'Evangile — depuis que Christ devint le Rédempteur du monde et la principale pierre d'angle de ce temple, par lequel lorsqu'il sera achevé, les bénédictions de Dieu parviendront « à tout le peuple » et tous en auront l'accès. — I Cor. 3 : 16, 17; Eph. 2 : 20-22; Gen. 28 : 14; Gal. 3 : 29 Qu'en attendant, le perfectionnement des consacrés qui croient au sacrifice expiatoire de Christ, se continue; quand la dernière de ces « pierres vivantes », « élues et précieuses », aura été taillée, façonnée et finie, le Grand Architecte les réunira toutes dans la première résurrection; le temple sera alors rempli de sa gloire, et sera, pendant le Millénium, le centre de la communion entre Dieu et les hommes. — Apoc. 15 : 5-8.

Que la base de l'espérance pour l'Eglise et le monde repose sur le fait que « Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, goûta (comme rançon) la mort pour tous »; et « qu'au propre temps » il sera « la vraie lumière qui éclaire tout homme venant au monde ». — Hébr. 2 : 9; Jean 1 : 9; 1. Tim. 2 : 5, 6.

Que l'espérance de l'Eglise est d'être faite semblable à son Seigneur « le voir tel qu'il est », de « participer à sa nature divine » et d'avoir part à sa gloire, comme cohéritière. — 1 Jean 3 : 2; Jean 17 : 24; Rom. 8 : 17; 2 Pierre 1 : 4.

Que la présente mission de l'Eglise est : le perfectionnement des saints en vue de leur œuvre future, le développement en elle-même de toutes les grâces, d'être le témoin de Dieu auprès du monde, de se préparer pour que ses membres soient rois et prêtres dans l'âge futur. — Eph. 4 : 12; Matth. : 24 : 14; Apoc. 1 : 6; 20 : 6.

Que l'espérance du monde consiste dans les bénédictions de la connaissance et de l'occasion favorable que tous recevront par le Règne des mille ans de Christ. — A tous ceux qui se montreront obéissants et de bonne volonté, tout ce qui fut perdu en Adam sera restitué par leur Rédempteur et son Eglise glorifiée — tous les méchants obstinés, par contre, seront **exterminés**. — Actes 3 : 19-23; Esaïe ch. 35. Charles T. RUSSELL, éditeur.

LA TOUR DE GARDE

publiée par

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY

Charles T. RUSSELL, président.

« *Brooklyn Tabernacle* » *13-17 Hicks Str.*

Brooklyn, N. Y., U. S. A.

Etudes des Ecritures.

Ouvrage publié en 6 tomes en anglais par l'éditeur du *Watch Tower*, dont 2 tomes ont paru en français.

Tome I. « Le Plan des Ages », donne un aperçu du plan de Dieu révélé dans la Bible concernant la rédemption et le rétablissement de l'homme.

Tome II. « Le Temps est proche », traite des temps et de la manière dont se fait le second avènement du Seigneur, en considérant le témoignage de la Bible sur ce sujet.

Tome III. « Ton Règne vienne », traite les prophéties et les événements qui ont rapport au « temps de la fin », à la glorification de l'Eglise et à l'établissement du Royaume millénaire : ce tome contient aussi un chapitre sur la Grande Pyramide dont les indications viennent confirmer ce que nous trouvons dans la Bible au sujet des dates et autres enseignements.

Tome IV. « Le Jour de Vengeance ».

Tome V. « La Réconciliation entre Dieu et l'homme ».

Tome VI « La Nouvelle Création ».

Le prix des tomes I et II reliés est de fr. **2.—**, sans le port.

Nous aurons fin juillet ou commencement d'août, notre Réunion générale habituelle à Neuchâtel, avec occasion de baptême, pour ceux qui désirent symboliser leur consécration par l'immersion en Christ et qui s'annonceront à l'avance.

Les détails seront donnés dans la *Tour* de juillet.

LA TOUR DE GARDE

paraît **mensuellement** et coûte — payable à l'avance — **fr. 2.50** par an, ou fr. **4** pour 2 numéros à la même adresse.

Ce journal contient des articles traduits des publications des *Studies in the Scriptures* et du *Watch Tower*, journal bimensuel anglais de 16 pages, qui coûte **5** fr. Les enfants de Dieu, pauvres, qui, pour une raison quelconque, vieillesse, accident, infirmités, etc., ne peuvent payer le prix de l'abonnement, le recevront gratuitement, sur demande, en français, en anglais ou en allemand.

Prière de s'adresser :

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY

(Pays français.)

10, rue de la Tour-Maîtresse, **Genève.**

LES FIGURES DU TABERNACLE, livret de 150 pages, avec illustrations — traité très profond et instructif sur « l'ombre des biens à venir ». — Prix **50** cent. sans le port.

L'ENFER, brochure de 35 pages. — **20** cent. sans le port.

CANTIQUES DE SION (101 cantiques), à **1** fr.

Nous prions nos abonnés qui changent d'adresse de nous donner leur ancienne adresse avec la nouvelle, cela pour nous éviter de perdre du temps en recherches dans nos livres.

Nous les prions aussi d'écrire leur adresse très lisiblement.

Nous remercions les amis qui nous ont envoyé des anciens journaux contenant des chapitres du 3me volume. Nous serions reconnaissants si quelqu'un pouvait nous envoyer encore un ou plusieurs numéros des *Phares* suivants :

Mars 1906, Avril 1906, Janvier-Mars 1907, Février-Mars 1908 et Avril 1908.

Tout ce qui concerne l'œuvre ainsi que la correspondance doit être adressé : Tour de Garde, Société de Bibles et de Traités, à Genève, rue de la Tour-Maîtresse, 10.

JE VIENS A TOI

No 104 M. D.

Je viens à toi, je viens à toi,
O Christ, toi qui mourus pour moi!
J'ai confiance en ta parole
Et mets tout poids sur ton épaule.

Je viens à toi, le cœur bien gros
Pour trouver en toi le repos.
Jésus! O doux Nom! sois ma joie,
Mon secours dans l'étroite voie!

Je viens à toi, ton saint pouvoir
Rend joyeux, lorsque tout est noir.
Dans la tempête, la détresse,
Je « ne crains pas », j'ai ta promesse!

Tel que je suis, je viens à toi,
Agneau doux, Agneau mort pour moi!
Avec mes pleurs, avec mes craintes,
Avec ma douleur et mes plaintes.

En toi tout nuage s'enfuit
Et dans mon âme le jour luit.
Oh! quelle communion douce
Quant à tes pieds, l'Esprit me pousse!

Je viens à toi, je viens à toi,
O Christ, toi qui mourus pour moi!
Je suis à toi, grande est ma joie
En marchant dans l'étroite voie!

LA
TOUR DE GARDE
et
Messager de la présence de Christ

XIe Année JUIN 1913 No 6

PRIVILÈGE ET NÉCESSITÉ DE LA PRIÈRE

« *Approchons-nous donc avec assurance du trône de la grâce, afin d'obtenir miséricorde et de trouver grâce, pour être secourus dans nos besoins.* » — *Héb. 4 : 16.*

Le mot prière est un terme général employé pour tous les genres de demandes — requête, hymne ou expression d'action de grâce et de louange. Le mot *supplication* semble contenir la pensée d'une requête continue, d'une prière répétée, d'un désir ardent, d'une attente que le Seigneur nous exauce.

Le poète anglais a bien dit : « La prière est le désir sincère de l'âme, exprimé ou non exprimé. »

La première idée de l'approche de Dieu, connue chez l'humanité, est celle qui est relatée dans le récit des sacrifices de Caïn et d'Abel. Ceux-ci n'adressèrent pas cependant une requête au Père, mais ils vinrent avec des sacrifices, reconnaissant ainsi leur péché. Celui qui apporta un sacrifice représentant symboliquement un sacrifice expiatoire, fut accepté de Dieu qui refusa d'accepter l'autre.

Deux mille ans plus tard, Dieu choisit Abraham, comme la personne par laquelle la promesse vague faite à Eve s'accomplirait; il lui fit la promesse bien déterminée qu'en lui et en sa semence, toutes les familles de la terre seraient bénies. Cette alliance avec Abraham, Dieu la renouvela à sa postérité, à Isaac, mais non à Ismaël; à Jacob, mais non à Esaü. Ces hommes eurent le privilège de prier, parce que, par leur foi, ils furent justifiés et jouirent de la communion avec Dieu.

Plus tard ces bénédictions, cette faveur et ces grâces divines s'étendirent à Israël comme nation; ils jouirent pleinement de ces privilèges, sous l'alliance de la loi, de qui Moïse fut le médiateur. Dès lors, comme Abraham, Isaac et Jacob, ils eurent les mêmes occasions de faire appel à Dieu. En vérité, à certains égards, leur condition était meilleure, ils eurent un jour d'expiation typique dans lequel ils étaient purifiés typiquement; à cause de cette purification typique, il leur était permis de venir à Dieu comme le firent David, Ezéchias et d'autres.

Le temple de Jérusalem était appelé la maison de Dieu; le peuple allait au temple pour prier. Il était généralement admis qu'il ne pouvait pas prier partout. La conversation de notre Seigneur avec la Samaritaine le prouve. Les suppliants n'étaient entendus que lorsqu'ils allaient au temple pour prier. Les Samaritains prétendaient que l'endroit convenable pour prier était le haut du mont Garizim, en Samarie. Lorsque la femme questionna notre Seigneur à cet égard, il donna à entendre que les Juifs avaient raison de dire que Jérusalem était le lieu où les hommes devaient adorer. — Jean 4 : 20-24.

Par le moyen de son alliance de la loi, faite avec Dieu, la nation juive était en rapport, en communion avec lui, et il lui était permis de le prier. Dieu ne prend pas garde à toutes les prières, mais seulement à celles qui sont faites par des personnes qui ont une attitude particulière d'esprit et qui ont une certaine communion avec lui. Ceux qui étaient en dehors — bien que sincères et honnêtes païens — n'avaient pas le privilège qu'Israël possédait.

L'ACCÈS AU TRONE DE GRACE, EST UN PRIVILÈGE SPÉCIAL

Pendant la dispensation évangélique, tous ceux qui ont fait une pleine consécration à Dieu sont devenus des fils spirituels de Dieu et peuvent le prier comme Père, ils peuvent s'approcher avec confiance et hardiesse du trône de grâce, par la prière. Ceux qui ne se sont pas consacrés à Dieu, n'ont pas d'avocat par l'entremise duquel ils peuvent s'approcher de lui. Ceux qui s'approchent dans un esprit de prière et avec un désir sincère d'obtenir les bénédictions que Dieu a promis de donner, verront que la prière est un privilège qui n'est accordé qu'à une certaine classe. Ceux qui ne l'estiment pas comme un privilège feraient tout aussi bien de ne pas s'approcher du Seigneur, car Dieu n'a fait, jusqu'ici, aucune proposition au monde. La prière est le privilège des enfants de Dieu.

Corneille était un homme qui cherchait l'accord avec Dieu. Bien qu'il priât pendant des années et fît beaucoup d'aumônes, ses prières et ses aumônes n'arrivèrent devant Dieu qu'en un temps marqué, pas avant que Jésus fût mort et qu'il fût monté au ciel pour paraître en la présence de Dieu pour nous (Act. 10 : 1, 2, 4; Héb. 9 : 24). Trois ans et demi après la croix, à la fin du temps de faveur spéciale aux Juifs, les prières et les aumônes de cet homme montèrent vers Dieu, et Dieu se souvint de lui. Mais même alors, il dut envoyer des hommes à Joppé pour inviter l'apôtre Pierre à venir chez lui et à l'instruire sur la manière de recevoir la bénédiction de Dieu en Christ. Lorsque Corneille accepta Christ, notre Seigneur devint son avocat, et le St. Esprit descendit sur lui. Après cela, il eut le privilège d'avoir accès auprès du Père, au trône de grâce.

Ainsi en est-il actuellement avec l'humanité. Il n'y a qu'un chemin pour quiconque veut profiter du privilège de la prière. Chacun doit reconnaître le fait qu'il est un pécheur, et qu'il n'y a aucun accès auprès de Dieu que

par Christ. Dans une cour terrestre, l'étiquette demande que celui qui désire être présenté au roi, reçoive d'abord, une invitation de paraître en sa présence; alors, à un temps fixé, il peut être introduit auprès de lui, dans une tenue de circonstance. Il en est de même à la cour céleste. Nul ne peut s'approcher de Dieu que par Jésus-Christ. Après qu'il a accepté notre Seigneur comme son Rédempteur et qu'il s'est offert lui-même par la consécration, notre Seigneur, comme avocat, peut couvrir ses imperfections par la robe de sa justice personnelle et le présenter au Père. Alors il sera accepté et il lui sera donné le privilège de s'approcher de Dieu par la prière.

CEUX QUI POSSÈDENT DES QUALITÉS PARTICULIÈRES D'ENTENDEMENT SONT NATURELLEMENT ATTIRÉS VERS DIEU

La question se pose alors : Si le monde ne peut pas s'approcher de Dieu par la prière, quelle est la méthode de Dieu d'attirer les hommes à lui? Les Ecritures disent que nul ne vient au Fils si le Père ne l'attire (Jean 6 : 44). La réponse est que l'attraction ne peut être faite par le St. Esprit, car le monde n'a pas encore reçu cet Esprit. Le pouvoir d'attraction du Tout-Puissant s'exerce sur l'humanité de différentes façons. Les uns ont un ardent désir d'adorer Dieu, d'autres n'en ont qu'un faible désir, et d'autres encore, n'en ont pas le désir du tout. Cette différence est due à la forme du cerveau. Les humains naissent différents, sous ce rapport. — Ps. 51 : 7.

Différentes imperfections sont empreintes en nous avant notre naissance. Comme les Ecritures le disent : « Il n'y a pas de juste, pas même un seul », « car tous ont péché et sont privés de la gloire de Dieu » (Rom. 3 : 10, 23). Nul n'atteint la perfection du type que Dieu serait content de reconnaître en nous. Mais parmi les humains, il y en a quelques-uns qui n'ont pas perdu leur révérence pour Dieu, quelles que soient les choses qu'ils peuvent avoir perdues dans le dérangement de l'équilibre mental résultant de la chute; ou bien, ils ont peut-être la qualité d'être consciencieux, ou la qualité d'appréciation de la justice bien développée. Ces qualités attirent ou inclinent ceux qui les possèdent vers Dieu, et ils se sentent comme s'ils ne pouvaient pas être heureux sans lui. C'est là l'influence attractive.

Cette influence attractive peut être illustrée par l'effet d'un aimant. Si une quantité de limaille d'acier est éparpillée d'un bout à l'autre d'une boîte de sciure et qu'un aimant est tenu près de la surface, la limaille d'acier répond immédiatement à l'attraction de l'aimant. D'un autre côté, la sciure n'est pas affectée par cela, et la limaille d'acier ne répond à aucune autre influence que celle d'un aimant, exercée soit directement soit indirectement.

L'homme fut créé à l'image de Dieu. La chute a grandement défiguré cette image, mais nul n'est totalement dépravé. Tous les humains ont des cerveaux deséquilibrés, les uns dans un sens, les autres dans un autre. Lorsque ceux dont les organes de vénération ou de conscience sont moins détériorés, se trouvent en contact avec la vérité, ils sont amenés à faire des recherches de ce côté-là, avec l'espérance d'être attirés près de Dieu. Ceux dont les organes de vénération et de conscience sont plus détériorés, ne font pas cette expérience et ne sont pas attirés vers Dieu, si par hasard ils peuvent le trouver. — Actes 17 : 27.

Ceux qui n'ont pas cette influence attractive ne doivent pas être blâmés, car ils sont nés sous des conditions défavorables. Ceux qui sont respectueux, sont favorisés en ce que quiconque veut s'approcher de Dieu doit exercer sa foi en Christ, car sans cette foi il ne peut y avoir de bénédiction. D'abord, cette bénédiction et ce privilège ne sont pas clairement discernés par celui qui cherche la justice. Il désire simplement connaître Dieu, et comme il cherche, il trouve; comme il frappe, il lui est ouvert. — Matth. 7 : 7, 8.

Par conséquent, quelqu'un qui cherche Dieu le trouvera, car les Ecritures disent : « Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. » (Jac. 4 : 8.) Ceux qui trouvent ainsi le chemin pour aller à Dieu, ont quelque chose pour lequel ils doivent être reconnaissants, la possession de la qualité d'intelligence qui les conduit à apprécier Dieu. Des personnes d'un caractère particulier pourront suivre ce chemin et, si elles sont fidèles, obtenir la récompense. Celles qui n'ont pas ce caractère ne seront attirées au Seigneur que dans l'âge prochain. Nous ne devons donc pas supposer que tout le monde est attiré à Dieu pendant l'âge actuel.

Dès qu'une personne a été attirée, guidée et instruite, sa *volonté* entre en action. C'est à elle de décider quelle conduite elle poursuivra. Quand elle comprend que personne ne vient au Père que par Christ, et que les conditions sont le sacrifice de soi-même, elle a la chose carrément devant sa pensée. Des passages dans les Ecritures l'avertissent que le sentier est difficile, mais d'autres lui parlent de la gloire, de l'honneur et de l'immortalité au bout du chemin. C'est à elle de décider ce qu'elle veut faire. Elle n'entre pas pleinement dans la famille de Dieu jusqu'à ce qu'elle soit décidée et qu'elle ait fait le pas d'entière consécration, jusqu'à la mort; ce n'est qu'alors qu'elle peut être engendrée du St. Esprit et entrer à l'école de Christ.

LA PRIÈRE EST UN PRIVILÈGE ACCORDÉ A LA FAMILLE DE LA FOI

Pendant la dispensation juive, les Juifs avaient le privilège de s'approcher de Dieu par la prière; mais pendant l'âge évangélique, ils n'ont pas eu ce privilège. Tant que, sous l'alliance de la loi, les sacrifices du jour d'expiation furent offerts annuellement, ils eurent le privilège de s'approcher du Seigneur par la prière; mais aussitôt que les sacrifices typiques d'expiation cessèrent, toutes les faveurs que cette alliance leur procurait, furent perdues; par conséquent les Juifs n'ont pas accès auprès de Dieu. Ils sont encore sous l'alliance de la loi; mais ils en ont perdu le trait spécial, parce que la sacrificature typique cessa d'être reconnue aussitôt que le sacrificateur antitypique apparut.

Actuellement l'Église de Christ seule a le privilège spécial de s'approcher de Dieu par la prière, car le grand Souverain Sacrificateur antitypique a fait le sacrifice expiatoire satisfaisant de lui-même. Par la foi en lui, la communion et l'alliance basée sur le sacrifice, quiconque veut, peut s'approcher de Dieu par la prière, ne doutant de rien.

S'il n'y a que ceux de la classe des consacrés, la sous-sacrificature, la nouvelle création, qui sont ainsi encouragés à s'approcher du trône de grâce avec confiance et courage, il est tout à fait évident que tous ceux qui, dans un sens, appartiennent à la famille de la foi, peuvent, à un certain degré, jouir des privilèges de la prière, des privilèges d'actions de grâces et d'intercession et peuvent se réjouir dans la paix de Dieu, dans une réalisation du pardon des péchés par la foi en la propitiation.

Pendant l'âge millénaire, toute bonne disposition que quelqu'un possède, lui sera un avantage, et toute mauvaise disposition lui sera un désavantage. Aucun avantage ne sera si grand qu'il permette de se relever sans l'aide du Messie. Les moins dégradés n'auront pas à revenir fort loin sur leurs pas; où il y aura besoin de beaucoup de grâce, il en sera fourni beaucoup. Le pouvoir du grand Médiateur sera adapté à toutes les conditions; les Ecritures nous donnent l'assurance que le royaume de Christ sera institué dans ce but. Puisqu'il n'y a pas de justes, pas même un seul, tous ont donc besoin du grand Messie pour les aider à être un jour en plein accord avec Dieu.

LA PRIÈRE EST UNE OCCASION OFFERTE ET UNE NÉCESSITÉ

Quoique la prière soit un privilège et non un commandement, notre condition en fait une nécessité. A

cause de la chute de l'homme de sa perfection originelle, notre chair a des imperfections, des faiblesses; cependant, en tant que nouvelle créature, nous avons de la responsabilité pour ces faiblesses. Le seul moyen pour nous décharger de ces responsabilités est, d'aller au trône de grâce pour être secourus dans nos besoins. Quiconque donc va fréquemment au trône de grâce par la prière, montre qu'il reconnaît la nécessité de profiter de l'occasion que Dieu lui a procurée dans son intérêt et comme privilège.

La prière est nécessaire au bien-être de quelqu'un qui désire jouir convenablement des bénédictions et des privilèges à lui offerts. Nous avons le sens de la vénération qui nous pousse à adorer Dieu. Si nous négligeons cette adoration, soit par ignorance, soit volontairement, nous agissons contre nos intérêts. Sous ce rapport, la majorité des humains n'agissent pas dans leur intérêt; mais le chrétien le fait.

Quiconque se surveille convenablement n'éprouve aucune difficulté à reconnaître quand il doit prier. S'il veille convenablement il verra continuellement quelque sujet pour lequel il devra prier. S'il prévoit une affliction et dit : « Demain matin je prierai à cet effet », il commet une erreur. Dès que la pensée ou l'idée d'une difficulté vient, il faut en faire le sujet d'une prière. « A celui qui heurte il sera ouvert. » Quiconque cherche son plaisir en Dieu le trouvera.

Ceux qui font partie du peuple du Seigneur doivent veiller en toutes choses. Notre temps est consacré au Seigneur et c'est notre devoir de veiller à ce que nous le lui rendions. Si nous lui consacrons notre temps et que nous le gaspillions ensuite en lisant des romans ou d'autres écrits mondains ou que nous le perdions en divertissements folâtres, nous n'employerions pas convenablement notre temps, bien que ces pratiques ne soient pas des péchés. De même, nous devons surveiller nos propres tentations, chercher à nous gouverner nous-mêmes et à nous garder contre nos propres faiblesses, aussi bien que contre celles des autres. Nous devons aussi être attentifs à la parole de Dieu, afin d'être accomplis et propres à toute bonne parole et à toute bonne œuvre.

Chaque épreuve, *chaque* tentation est une *épreuve* spéciale, une *tentation* spéciale. Nul ne sait où la plus petite tentation peut conduire. Les Ecritures nous avertissent de prendre garde, car ce qui peut sembler une *petite* chose, peut conduire à quelque chose de *grand.* Une chose qui paraît petite peut être le plus sérieux événement de notre vie.

Ceux qui ont plus d'occasions de servir, sont moins exposés a être induits en tentation, que ne le sont ceux qui en ont moins. Par conséquent, ne soyons pas « paresseux », mais « fervents d'esprit, servant le Seigneur » (Rom. 12 : 11). Prenons garde au monde et à ses tentations, à notre propre chair et à ses faiblesses, à l'adversaire et à ses tromperies — ces devoirs nous occuperont suffisamment.

Nous devons aussi être attentifs aux signes des temps. De son jour, notre Seigneur en réprouva quelques-uns parce qu'ils ne connaissaient pas le temps de leur visitation. Il dit : « Vous savez discerner l'aspect de la terre et du ciel; comment ne discernez-vous pas ce *temps-ci ?* ». (Luc 12 : 56). Si nous sommes engagés dans le travail ou dans le plaisir au point de ne pas avoir le temps *d'étudier,* de *veiller* convenablement, nous nous trouverons nous-mêmes dans les difficultés.

RECOMMANDATION DE VEILLER A LA PRIÈRE

C'est une chose d'être *tenté* et une chose tout à fait différente de tomber dans la tentation. Notre Seigneur fut « tenté comme nous en toutes choses sans *commettre de péché.* » — Il ne *céda* en aucune manière au tentateur. Il doit en être de même pour nous. Nous devons résister au diable, veiller et prier afin que nous ne cédions pas à la tentation. Si nous sommes négligents, si nous pensons : « Oh ! un peu d'indulgence cette fois, ne nous fera pas de tort ! » nous sommes en danger. La seule position sûre que nous devons prendre est de veiller et de prier *continuellement*, car si nous *entrions* en tentation nous ne savons pas jusqu'où la chose ira. Comme quelqu'un l'a dit à propos : « Nous ne pouvons pas empêcher les oiseaux de voler au-dessus de nos têtes, mais nous *pouvons* les empêcher de nicher dans nos cheveux. »

La nuit dans laquelle notre Seigneur fut livré, Pierre était l'un des plus confiants parmi les apôtres. Il dit au Seigneur : « Quand tu serais pour tous une occasion de chute, tu ne le seras jamais pour moi. » (Matth. 26 : 33.) Il ne savait pas combien de faiblesses il y avait en lui, aussi, lorsque *le Seigneur veillait et priait* durant cette nuit critique, St. Pierre fut un des premiers à *s'endormir!* Plus tard il fut le seul à renier le Seigneur et il le renia par imprécations !

Rappelons les paroles de notre Seigneur à Pierre : « Simon, Simon, Satan vous a réclamés, pour vous cribler comme le froment. Mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point. » (Luc 22 : 31, 32.) Le grand courage de Pierre le conduisit dans un piège placé devant lui par l'adversaire. Il montra cette qualité lorsqu'il alla dans la cour du palais et se mêla avec ceux qui étaient là. St. Jean qui l'accompagnait était parent de l'un des sacrificateurs; St. Pierre qui fut reconnu par son langage, comme un Galiléen, fut assez courageux pour entrer, même après avoir coupé l'oreille de l'un des serviteurs du souverain sacrificateur. — Jean 18 : 15, 16.

(Suite et fin au prochain numéro.)

Comment régler les malentendus conformément aux Ecritures

Nous ne pouvons pas imaginer un cas dans lequel un frère d'intelligence moyenne puisse avoir besoin d'un autre réconfort et d'autres conseils que ceux que donne le Seigneur en Matth. 18 : 15-17.

Si un frère a l'habitude de rechercher la sympathie par des racontages, des bavardages, plus tôt il saura que sa façon d'agir est mauvaise, mieux cela vaudra pour lui. Il devrait exercer son esprit à s'examiner selon les instructions positives des Ecritures. Le Seigneur dit à celui qui a quelque chose contre son frère : « Va et reprends-le entre toi et lui seul. » Si le différend est trop insignifiant pour être mentionné au frère, il le sera également pour être noté et, partant, devra être oublié.

Il n'y a aucune exception à la règle établie en Matth. 18 : 15-17, mais suivant les circonstances, il peut y avoir une interprétation spéciale de cette règle. Par exemple, si le litige à régler se produit dans la famille, on pourra envisager certaines circonstances pour lesquelles il serait raisonnable d'aller au chef de la famille; si le fait se passe dans une institution où l'individu n'est qu'un représentant de la société, il sera bon d'aller à la direction de la société. Un tel avis semble résulter de l'application de Matth. 18 : 15 dans son interprétation logique; ce sont des applications élémentaires de la règle qui n'est ni annulée ni évitée, mais dont la mise en pratique prudente détermine comment la chose peut être élucidée.

Il n'y a pas de doute que beaucoup de troubles dans le monde sont les résultats de malentendus. Il convient donc à tous les enfants de Dieu de « se revêtir de l'amour qui est le lien de la perfection » (Col. 3 : 14) et de perdre de vue beaucoup de ce que font les autres; il serait raisonnable également pour celui qui pense avoir été lésé, d'aller vers le frère qui l'a offensé et d'avoir

avec lui une explication claire. En agissant ainsi, le résultat sera favorable dans presque tous les cas.

L'instruction de Matth. 18 : 15-17 est naturellement donnée aux frères, à l'Eglise et, par conséquent ne doit pas être appliquée ailleurs. Quiconque apprend à appliquer cette règle aux frères, trouvera qu'elle se recommande d'elle-même à son jugement comme un sage avis de conduite pour toutes les affaires de la vie; alors son inclination naturelle sera d'appliquer les mêmes principes aux choses et aux gens du monde; vis-à-vis de ces derniers, il est nécessaire d'être prudent et de considérer quelle est la plus sage manière d'agir avec eux. Le monde ne ferait aucun cas de certaines choses sérieuses et profondes qui appartiennent à l'Eglise, aussi le Seigneur nous prévient-il de ne pas « jeter nos perles devant les pourceaux ». — Matth. 7 : 6.

Si nous nous efforçons d'être bons envers tous les hommes, il ne devrait pas y avoir de distinction en ce qui concerne les frères. Nous devons dire que quelques-uns, parmi le peuple du Seigneur, semblent aller à l'excès et sont déraisonnablement exercés dans cette voie. Citons un exemple : si un frère trouvait un autre frère dans la vérité et, selon les apparences, distinguait dans ses sentiments plus d'appréciation pour un autre que pour lui, il ne doit pas s'en offenser; il doit se rappeler qu'il y a diversité de caractères et de tempéraments et raisonner ainsi : frère B doit plaire davantage à frère A qu'un autre; tout ce que je puis demander à frère A c'est de m'aimer, de ne point me haïr ni me faire aucune injure. Rien dans la parole de Dieu n'indique que tous les frères doivent être estimés au même degré.

Notre Seigneur lui-même montra une distinction dans son amour, il le fit toutefois avec la sagesse d'en haut, sans partialité et sans hypocrisie. A cause des différences dans la nature déchue, certains frères nous sont plus sympathiques que d'autres; nous devons donc être contents d'avoir l'amour des frères et chercher à le mériter de plus en plus, chercher à avoir nos paroles et nos actions dirigées de telle façon que nous soyons toujours plus aimables envers les frères; nous parviendrons ainsi à gagner davantage leur estime. La meilleure voie pour en arriver là ne consiste pas à trouver des fautes chez ceux qui ne nous aiment pas au plus haut degré, mais à essayer de développer nous-mêmes ce caractère qui méritera la plus grande mesure d'amitié.

Si une telle question est suscitée et n'est pas traitée en tous points conformément à Matth. 18 : 15, on devra donner cet avis : Frère A semble n'avoir que des sentiments bienveillants envers vous, cher frère; alors, si frère B dit qu'il n'a pas l'amitié et la compagnie de frère A comme le fait le frère C, on peut répondre : Mon cher frère, n'avons-nous pas le droit d'avoir une amitié spéciale pour quelqu'un si nous ne causons pas préjudice à d'autres? Je pense que nous avons un exemple, celui du Seigneur pour ce sujet. Cela ne signifie pas que je vous traiterai méchamment. Ce n'est pas mal, non plus, pour un frère d'avoir plus ou moins de préférence, pourvu qu'il n'emploie pas cette préférence pour en offenser un autre intentionnellement.

DIFFÉRENTS DEGRÉS D'AMOUR

L'amour n'est pas la justice. L'amour ne se commande pas; il doit être occasionné par quelque chose, il doit y avoir une cause qui porte à l'amour. Il serait, en conséquence, tout à fait déraisonnable pour quelqu'un de nous dire que nous devons aimer Dieu s'il n'était pas un être aimable. De même, comment peut-on aimer une créature qui n'est pas aimable? Nous aimons les frères parce que nous voyons quelque chose de la ressemblance divine dans leurs bonnes intentions et dans le fait qu'ils ont donné leur cœur au Seigneur.

Dans le cas où le frère est fort déchu, notre amour pour lui se traduira par de la compassion plutôt que par de l'admiration, car ce n'est que dans la proportion où nous voyons des caractères ressemblant à celui de Christ que nous pouvons vraiment aimer ses disciples. Nous devons considérer chaque frère et chaque sœur avec un désir sincère de leur faire du bien et la même amitié s'étendra naturellement au monde en général quand nous en aurons l'occasion.

La grande difficulté à faire cesser les malentendus réside dans le fait que le conseil du Seigneur n'est pas bien suivi. De bons et honorables frères, désireux de bien faire et qui, apparemment, devraient être tout à fait compétents pour conseiller les autres, semblent penser que leur cas est différent des autres cas et ne paraissent pas avoir un bon jugement. Au lieu d'aller vers le frère, de lui dire avec bonté : Frère, je suis venu vous voir pour statuer sur une petite question, d'après le conseil de Matth. 18 : 15, il rencontre ce frère et lui dit au contraire : Frère, vous avez fait ceci ou cela. Il va vers le frère, non pour être réconcilié, mais plutôt dictatorialement, pour lui montrer qu'il y a quelque chose de mal dans sa conduite. Ce n'est pas là, certes, une bonne méthode pour élucider la question. Aussi sûrement que la justice est la base du trône de Dieu, ceux qui poursuivent une telle manière de voir manquent de suivre les principes de la justice; ils perdent ainsi l'occasion de développer le caractère de Christ et ne gagneront pas le prix.

L'esprit de l'injonction du Seigneur consiste à aider un frère, mais pas à lui jeter la chose à la face, ni à l'irriter ou le tourmenter, ni à lui faire dire ce qu'il n'avait pas l'intention de dire, ni à tordre la signification de ce qu'il a dit. Ce n'est pas là le bon esprit. Aucun frère ne doit accoster un autre frère d'une telle manière; il devra présenter la question de la façon la plus bienveillante; si, en dépit de tout ce que l'on a fait, le mal continue son œuvre, nous n'aurons rien de plus à dire. Quelqu'un trouvera peut-être qu'un tel ne s'excuse pas, le Seigneur ne dit rien au sujet de l'excuse, mais si quelqu'un reconnaît qu'il a eu tort et ne s'excuse pas, il se porte préjudice à lui-même.

NE NOUS INGÉRONS PAS DANS LES AFFAIRES D'AUTRUI

Si le second pas de Matth. 18 : 15 est jugé nécessaire, il sera fait seulement après avoir réfléchi et avoir prié, avec le ferme désir de faire la volonté du Seigneur en cette circonstance. Il faut s'assurer tout d'abord si la chose vaut la peine qu'on demande l'avis des frères, que c'est quelque chose contre nous et non contre un autre, que ce ne sont pas des racontages, que c'est bien quelque chose qui s'est accompli sous nos yeux. Alors, prends avec toi deux autres personnes, ne leur dis pas surtout : Si je vous demande de m'accompagner, c'est parce que je suis sûr que vous tiendrez pour moi. Tu peux être dans l'erreur, et tu dois être aussi soucieux d'être corrigé toi-même que de voir l'autre frère corrigé.

Si nous sommes assurés que la chose est importante, nous devons choisir deux frères qui soient amis de celui qui nous a fait tort, qui ont un bon esprit, qui sont des gens honorés dans l'église. Alors, lorsque la petite compagnie a eu une entrevue avec le frère qui a fait l'offense et a discuté le cas, il serait bon que ces frères nous avisent. Si l'avis peut être suivi, nous devons le suivre et ramener la paix et l'harmonie.

Si cette démarche n'aboutit à rien et que les actions injurieuses continuent, il sera raisonnable de porter la question devant l'église. Si les deux frères qui t'ont accompagné jugent avec toi de l'impossibililé de persuader celui qui a fait le mal à abandonner sa voie, ils doivent dire aux anciens qu'ils ont un cas à présenter devant l'église dans une audience, mais ils ne devront pas faire d'accusation. L'église est là pour entendre et voir s'il y a réellement une cause de se plaindre et, jusque-là, elle ne doit savoir qu'une chose : qu'il y a un cas à entendre.

Les anciens convoqueront donc une réunion spéciale de l'église lui disant qu'un cas litigieux doit lui être soumis, et lui demandant quel moment elle juge convenable pour l'entendre. L'église décide quand aura lieu la réunion pour l'examen de la question.

Ce sera le moment pour celui contre qui la plainte a été déposée de dire tout ce qu'il désire aux anciens : « Il est vrai qu'une plainte est déposée contre moi par le frère X et que deux frères sont venus ensuite pour me parler avec lui, mais je vous assure, frères, que la plainte est mal fondée; la question qui me concerne est privée et les autres n'ont rien à y voir », ou autre chose qu'il désire dire. Dans ce cas on devra apporter la preuve afin de montrer qu'il y a là réellement une question qui doit être amenée devant l'église, que ce n'est pas un simple cas de racontage, cela, afin que l'église ne se réunisse pas aussi pour des bavardages.

Il sera bon pour les anciens de s'instruire de l'affaire afin de décider si, oui ou non, l'église doit s'occuper de cette question, de s'informer simplement de la chose pour savoir s'il y a lieu de la présenter à l'église. S'ils pensent que ce n'est pas nécessaire, ils diront à l'offensé : ce frère ne vous a fait aucune injure. Si l'une ou l'autre des parties pense encore que la chose devrait aller devant l'assemblée, après que Matth. 18 : 15-17 a été suivi autant que cela fut possible et, si les anciens ne veulent pas l'apporter devant la congrégation, alors il sera bon que cette dernière décide elle-même si elle entendra le cas ou non, et, ce qu'elle dira sera définitif.

COMMENT CONDUIRE UN JUGEMENT D'ÉGLISE

Dans tout sujet entendu devant la congrégation, une occasion sera accordée à chaque intéressé pour présenter sa manière de voir sur l'affaire; l'un dira sa peine, l'autre répondra, mais dans les débats, à aucun moment, des mots peu aimables ne seront permis; la personne qui tenterait d'en employer sera considérée comme répréhensible sur le fait et sa conduite digne d'être jugée mauvaise. Cette manière de procéder est la seule que le Seigneur veut et la seule qui devra être suivie. Un point sur lequel on doit être au clair est celui-ci : les gens accusés ont-ils l'habitude de s'occuper des affaires des autres? Suivre cette voie ne doit être encouragé ni par l'église ni par les anciens. Bien des personnes perdent un temps précieux en mauvais conseils, ce qui est tout à fait contraire à la règle d'or et à Matth. 18 : 15.

Si la congrégation après une patiente audition des faits positifs et d'importance suffisante, trouve que malgré ces différentes démarches le frère contre qui la plainte est faite, a réellement mal agi et continue à le faire, ils le jugeront coupable. Le vote de l'église sera unanime si c'est possible, toute préférence sera ignorée, d'autant plus qu'il ne s'agit pas de condamner aux tourments éternels ni d'aucune autre façon, l'avis ne pouvant apporter avec lui, aucune punition. On donnera simplement avis au frère que sa conduite est contraire aux Ecritures et qu'il ne peut plus être traité comme un membre du peuple du Seigneur.

En le mettant de côté, les membres de la congrégation ne doivent pas le maltraiter, car nous n'agissons pas ainsi avec les publicains et les pécheurs; mais nous ne pouvons pas demander à un publicain ou à un pécheur de prendre une part au service, ni comme ancien, ni comme diacre, ni pour une autre fonction. Le frère qui a offensé ne sera pas invité à prier ou à faire autre chose, de même qu'un du dehors ne serait pas invité à le faire. La congrégation devra donc lui retirer sa communion, il est encore un frère, mais n'est pas dans un bon état, car il a négligé d'entendre l'avis des frères dans la voie que le Seigneur a dirigée.

Il peut être possible cependant, qu'une assemblée entière puisse s'égarer dans son jugement et décider contre un frère qui est dans le droit; ce frère doit alors dire : « Mes frères, j'apprécie votre vue dans cette question et je suis peiné que quelque chose dans ma manière d'agir semble être digne de reproche; je vous promets que je modifierai la question autant que je le pourrai, quoique, en toute justice, pour moi-même, je ne puisse changer mes vues; à cause de l'unanimité de vos voix, je ne suivrai pas mon jugement, qui, je le sens, est correct. Si je souffre quelque injustice, le Seigneur me le comptera comme sacrifice pour l'amour de son corps, l'église. Vous remerciant donc, frères, pour vos bons sentiments exprimés, je désire encore que vous sachiez que cela ne me fait pas justice, et je pense que vous m'informerez de votre changement d'opinion a mon égard, si jamais il vous arrive de changer. »

Si le frère a réellement tort, il peut dire : « C'est bien, mettez-moi dehors. » La classe peut lui répondre : « Nous ne vous mettons pas dehors; ne dites pas que vous vous retirez de nous, nous ne prenons pas votre remarque pour une réponse. Nous espérons que le Seigneur aura fait voir notre action comme étant bienveillante; c'est notre devoir maintenant de nous conformer aux décisions de l'assemblée. Si le Seigneur nous montre que nous avons tort, nous serons très contents de le reconnaître, mais en attendant, cher frère, nous ne désirons pas vous offenser, mais simplement faire notre devoir vis-à-vis du Seigneur et de sa parole. »

Cette manière de procéder sera la meilleure et ainsi, nous n'érigerons pas de barrière entre frères. Il serait aisé de faire injure à un frère en lui disant : « Eh bien! ne montre plus ta face ici, à moins que tu ne retires chacune des paroles que tu as dites. » La majorité des gens ont tant d'estime d'eux-mêmes, qu'ils ne se retireraient pas après avoir entendu un tel langage, tandis qu'ils pourraient le faire si l'esprit du Seigneur, l'esprit d'amour et de justice est manifesté.

LUTTES DE LA NOUVELLE CRÉATURE POUR L'EXISTENCE

Je traite durement mon corps et je le tiens assujetti de peur d'être moi-même rejeté. » — 1 Cor. 9 : 27.

Les chrétiens ont une qualité que n'ont pas les autres gens. L'homme naturel n'a pas un être distinct de son corps. La nouvelle créature est reconnue comme ayant une vie, une entité distincte de son corps; cette nouvelle créature est développée temporairement et nourrie dans le corps. Le vieil homme a sa volonté, ses désirs; la nouvelle créature a aussi ses intérêts, ses désirs. Conséquemment il y a combat entre les deux.

Dans la première partie de notre texte, « je traite durement mon corps » il y a idée de domination, d'autorité. La nouvelle créature doit dire, je suis le maître, je ne permettrai pas à mon corps de me maîtriser, je dois craindre que le vieil homme ne me domine et ne m'étrangle. C'est une lutte qui montrera lequel est le plus fort, lequel vivra et ne sera pas détruit.

La première chose donc, pour la nouvelle créature est de tenir son corps assujetti et ainsi d'être le maître. La nouvelle créature ayant pris de l'autorité doit faire un second pas, assujetir la vieille nature et non pas l'inviter à faire telle ou telle chose. La vieille créature essaye continuellement de se soutenir; elle argumente fréquemment sur la façon dont elle doit être traitée. Quelquefois par une fausse sympathie, on lui montre trop d'égards.

Nous devons nous souvenir que la vie du vieil homme signifie la mort de la nouvelle créature. Nous devons vaincre la chair; nous ne serons victorieux que lorsque

la chair sera entièrement détruite. Nous n'aurons des victoires comme nouvelles créatures que lorsque nous serons morts comme vieil homme. Le combat est ainsi à mort et il ne doit pas y avoir de sympathie particulière entre les deux natures.

Ce qui essayerait de ranimer, d'encourager la chair en quelque sens est un ennemi et doit être banni de nos cœurs. Cela peut nous conduire en certains cas à des extrêmes de conduite et nous pouvons être jugés par le monde comme des exaltés; mais les hommes ne sont pas nos juges. Ils ne voient rien des grandes et précieuses promesses, ils forment une classe tout à fait différente de la nôtre. Nous ne devons pas prendre instruction d'eux, ni leur permettre de former nos vues sur aucune chose; mais, nous devons faire usage de l'esprit de sagesse en toutes choses.

LA MORT DE LA CHAIR EST NÉCESSAIRE

L'apôtre dit que nous devons mourir avec Christ, souffrir avec lui. Le Maître nous invite à prendre notre croix et à le suivre, ce qui signifie l'assujettissement complet de la chair, la mort de la chair. Si c'est la chair qui remporte la victoire, nous manquerons le grand prix. Ceux qui obtiendront le prix du haut appel sont ceux qui crucifieront la chair, qui la mettront à mort. « Nous devons être plus que vainqueurs. »

C'est ce que l'apôtre veut dire par : « Je traite durement mon corps et je le tiens assujetti de peur d'être moi-même rejeté après avoir prêché aux autres. Toutes mes prédications aux autres ne me feront pas entrer dans le royaume, je dois traiter durement mon corps et le tenir assujetti, y mettant tous mes soins. J'aurai beau faire, si je gratifie ma chair, ce sera toujours à mon désavantage. Je dois être sur mes gardes pour avoir la victoire jusqu'au bout de peur que je ne sois rejeté.

NÉCESSITÉ DE CONNAÎTRE LA NOUVELLE VOLONTÉ

Ailleurs, l'apôtre nous dit que l'Eglise est une nouvelle création de Dieu, que, pour ceux qui sont engendrés du St. Esprit, les choses anciennes sont passées et toutes choses sont devenues nouvelles (2 Cor. 5 : 17). S'adressant à la même classe, il dit : « Etant dépouillés du vieil homme et de ses œuvres » (Col. 3 : 9). Nous avons crucifié le vieil homme, l'homme naturel, l'homme déchu avec ses privilèges comme successeur d'Adam, dans le même sens que nous crucifions la vieille volonté recevant un nouvel esprit en Christ. Nous n'appartenons plus à la famille humaine, nous avons fait un pas de plus, nous sommes membres du corps de Christ, étant sortis de ce qui est ancien, nous sommes entrés dans ce qui est nouveau.

Le corps de Christ n'est pas humain, mais spirituel. Nous avons été transférés d'une famille dans l'autre, de laquelle nous avons les espérances et les intérêts. Le vieil homme est dans la condition déchue, dégénérée de toute manière; nous constatons que ses actions sont loin de nous satisfaire et surtout de satisfaire Dieu. Par notre volonté, nous sommes sortis de cette condition avec le secours d'en haut. Nous avons fait une entière consécration de tous les anciens droits et intérêts que nous avions dans la vieille nature, afin de pouvoir être dans le nouvel homme, Christ.

Etant membres du nouvel homme, Christ, duquel Jésus est la tête, nous avons, sous ce chef, une plus grande connaissance : une connaissance ascendante. Ayant revêtu l'homme nouveau qui se renouvelle dans la connaissance selon l'image de celui qui l'a créé (Col. 3 : 10). La nouvelle créature acquiert une connaissance de plus en plus claire de la nouvelle volonté, cela dans la proportion où elle cherche à crucifier la volonté humaine et où elle se laisse diriger par le St. Esprit.

Nous crucifions ainsi le vieil homme, la nature humaine en général, pour nous revêtir de Christ, et être trouvés en lui comme membres de son corps; c'est de cette manière que nous pourrons avoir part à sa gloire et être un jour considérés comme dignes d'avoir une place dans le royaume de Dieu. Proportionnellement à notre croissance dans la grâce, dans la connaissance, notre appréciation des choses célestes augmente. Ainsi notre renouvellement fait des progrès.

La nouvelle volonté reconnue par Dieu dans l'engendrement du St. Esprit est la nouvelle créature, qui ainsi se défait de ce qui est ancien et revêt ce qui est nouveau. Son existence dépend de cette transformation. Faillite spirituelle signifie seconde mort. Une faible victoire veut dire une place plus basse dans le degré spirituel, c'est-à-dire « dans la grande multitude ». Il n'y a que les « plus que vainqueurs » qui seront cohéritiers de Christ et posséderont la nature divine dans la gloire.

QUE RENDRAI-JE A L'ÉTERNEL?

Ps. 116 : 12-14.

Que te rendrai-je, ô tendre Père,
Pour tous tes bienfaits envers moi?
La vie et les biens de la terre,
Le pain, l'abri, tout vient de toi!
Lumière et sagesse divines,
Amour, paix, force et vérité,
La Bible et ses saintes doctrines,
Tout, oui, tout vient de ta bonté!

Pour tes dons, tes bienfaits immenses,
Que te rendrai-je, ô Dieu mon Roi?
Je prendrai de tes délivrances
La coupe qui me vient de toi.
J'invoquerai ton Nom sans cesse
Pour m'aider à rester debout,
Proclamant à tous ta promesse,
Fidèle et vrai, toujours, en tout!

Coupe de salut, de souffrance
Partagée avec ton troupeau,
Je la boirai dans l'assurance
Que l'au delà sera plus beau.
Souriant au travers des larmes,
Je boirai ta coupe de pleurs;
Revêtu de toutes tes armes,
J'ai la joie avec les douleurs.

Joie éternelle et sans mélange,
Amour, divine communion
Donne ta coupe de louange,
Ta coupe de bénédiction.
C'est un avant-goût du Royaume
Et du vin que nous y boirons
Avec Jésus, le Fils de l'homme
Que, dans sa beauté, nous verrons.

J'accomplirai mes vœux, ô Père,
Luttant pour rester au chemin
Du vrai repos, mais du Calvaire
Suivi de l'heureux lendemain.
Alors sera vie éternelle,
Bonheur sans fin, bonheur parfait;
Ce sera la coupe nouvelle,
Pour nous, de ton plus grand bienfait.